

LIMOGES MÉTROPOLITAIN

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole,

du 27 février 2026

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

N° 27893

VO le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.226-13, R.226-12 et R.226-18

VO la délibération en date du 24 octobre 2025 approuvant le Plan local d'urbanisme de Peyrilhac

VO l'arrêté n° 67-2026-027-1933 du 29 janvier 2026, portant révision du classement, source des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne

VO notamment le document annexé à l'arrêté l'arrêté n° 67-2026-027-1933 du 29 janvier 2026, avec la liste des axes classés de département de la Haute-Vienne, et le plan de classement, source des infrastructures de transports terrestres de la commune de Peyrilhac

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté

A cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :

« l'arrêté n° 67-2026-027-1933 du 29 janvier 2026, portant révision du classement source des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne »

ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie de Peyrilhac et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Peyrilhac et au siège de Limoges Métropole, d'après un mode

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 24/03/2026



Publié le mercredi 04 mars 2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Recours devant : Tribunal administratif de Limoges

Recours devant : Tribunal administratif de Limoges

Recours devant : Tribunal administratif de Limoges

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

1 DOCUMENT - Publié le 4 Mars 2026

 **27893.pdf**
(.pdf, 1,6 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**